



Bulletin Municipal

toute l'actualité de la commune de Veyrac

DOSSIER

P.12

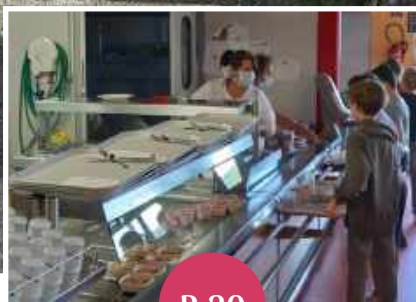
Budget :

Préserver
le cadre de vie.



P.4

Informations municipales



P.20

Enfance et petite enfance



P.22

Travaux et Urbanisme

Infos Pratiques



Mairie

1 place de la Mairie
87520 VEYRAC
Tél. : 05 55 03 50 76
Fax : 05 55 03 83 40
secretariat@veyrac.fr
www.veyrac.fr
@vivreaveyrac

Horaires

Le matin : Du lundi au samedi de 8h30 à 12h00
L'après-midi : Les mardi et jeudi de 13h30 à 17h00

Enfance, Petite Enfance

École du Pont Colombier

1 route de la Chatrusse
05 55 03 50 28 - ce.0870856h@ac-limoges.fr

Restaurant Scolaire

Chemin de l'Ecole
05 55 03 51 35

Garderie Municipale

8 route de Villeneuve
Ouverture le lundi, mardi, jeudi et vendredi
De 7h05 à 8h50 et de 16h30 à 18h45
06 89 69 96 30

Multi Accueil

2 rue du Clos, 87510 SAINT-GENCE
05 55 75 64 27 - maliceschocolat@siepea.fr

Relais Assistantes Maternelles

Salle Polyvalente, 87510 PEYRILHAC
05 55 08 15 36 - ram@siepea.fr

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

8 route de Villeneuve, 87520 VEYRAC
05 55 78 72 23 ou 06 09 91 50 55 - alsh@siepea.fr

Assistante Sociale

Consultation sur Rendez-vous au 05 55 49 19 99

Association d'aide aux Seniors

Centre Social de Nieul 05 55 75 69 44

Limoges Métropole



Accueil

05 55 45 79 00 (assainissement, transports scolaires...)

Ramassage des déchets

Limoges Propreté : 08 00 86 11 11
Ramassage des déchets ménagers :
Vendredi après-midi
Déchets recyclables :
Jeudi après-midi, en semaine impaire

Déchetterie de Saint-Gence

Mercredi et samedi
De 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Déchetterie de Verneuil-sur-Vienne

Mercredi, jeudi et samedi
De 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Service des eaux

Urgence en journée : 05 55 45 62 36
La nuit et les week-ends : 05 55 04 46 00

ENEDIS

Signaler une panne de courant : 09 69 32 18 75

Médecins

Docteur Olivia POLLET

Docteur Laure SALIN LEBLANC

05 55 03 58 65

Infirmières

Simone BOULESTEIX

06 82 18 77 22

Sabine LAROUDIE

05 55 03 27 28 ou 06 74 41 80 55

Kinésithérapeutes

Christelle GARCIA, Delphine VALLAT, Jérôme BONNETBLANC, Fanny LEFAURE-CIFCIBASI

Impasse du Presbytère
05 55 03 83 21



Informations municipales.....	4
Action sociale-solidarité	18
Enfance et petite enfance	20
Travaux - Urbanisme.....	22
Action citoyenne et vie associative	24
Limoges Métropole.....	32
Tribune des Elus	34



Le mot du Maire

Chères Veyracaises, chers Veyracois, chers amis,

Le contexte de ce début d'année a altéré le processus démocratique en ne permettant pas à un grand nombre d'électeurs de faire leur devoir de citoyen comme ils l'auraient souhaité, ce que je regrette. Malgré tout, vous avez choisi, à une grande majorité, de faire confiance à la liste que j'ai conduite et je vous en remercie chaleureusement.

La période qui s'en est suivie a été rude. Sachez que vos élus, de l'ancienne comme de la nouvelle mandature, n'ont cessé d'être au service de la commune et de ses administrés, réalisant des campagnes d'appels auprès de nos aînés et des personnes vulnérables, mais aussi auprès de nos artisans et entreprises afin de s'enquérir de leur situation. Les agents communaux sont eux aussi restés mobilisés, en télétravail ou en présentiel, pour assurer le suivi des dossiers, la garde des enfants dont les parents exercent des professions essentielles à la gestion de la crise, main dans la main avec l'équipe pédagogique.

Nous avons une pensée pour celles et ceux qui ont eu à souffrir des conséquences sanitaires du Covid 19 et maintenant de ses incidences économiques.

Afin de vous protéger, notre choix a été d'acquérir des masques et d'en distribuer à chaque administré. Nous remercions aussi les bénévoles qui en ont également confectionné et offert à la municipalité. Le coût des équipements (masques, gel hydroalcoolique, protection pour les agents...) est estimé à plus de 8000 €. La participation de l'Etat ne sera que minime sur les sommes engagées.

Vous le lirez, la reprise de l'école nous a également mobilisée et les solutions mises en place l'ont été en tenant compte des contraintes de tous.

Le 28 mai dernier, le Conseil municipal renouvelé a pu s'installer, pour 6 ans. Dans la foulée, les commissions ont commencé leurs travaux.

Fidèle au programme que nous avons présenté, la dimension environnementale imprègnera chaque projet. L'enfance et la petite enfance seront également au centre de nos actions, avec une réflexion sur l'évolution des structures.

Nous avons tout récemment appris le départ en fin d'année des médecins qui ont choisi d'intégrer la maison médicale d'une commune voisine tout en gardant leur patientèle Veyracoise. C'est un coup rude porté à Veyrac. La désertification médicale est une réalité, elle touche aujourd'hui Veyrac. Soyez assurés que nous mettrons toute notre énergie à bâtir un projet qui nous permettra de retrouver ce service essentiel.

L'actualité aura été intense sur ce premier semestre, les élus qui ont choisi de m'accompagner pour ces six ans ne manquent pas d'ambition et de courage. C'est leur amour pour Veyrac qui guidera leurs actions, comme ce fut le cas des équipes précédentes que je salue et que je remercie pour le travail accompli.

Je vous souhaite un bel été en vous rappelant que vous pourrez toujours compter sur vos élus de proximité. Prenez soin de vous !

Jean-Yves RIGOUT

Maire de Veyrac



Conseil municipal du 21 février 2020

Tableau des emplois budgétaires (TEB)

Afin de tenir compte des évolutions intervenues depuis juin 2019 et celles à venir, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le tableau des emplois budgétaires proposé à compter du 1^{er} avril 2020. Les effectifs budgétaires des agents titulaires sont maintenus à 24.

Ligne de trésorerie : conclusion d'un contrat

Dans le cadre de la gestion du budget de la commune, il est nécessaire de disposer d'une ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire afin de pallier, à tout moment, les risques ponctuels de défaut de trésorerie.

Suite à une consultation menée auprès de 3 organismes bancaires et au regard de leur proposition respective, l'offre la plus favorable à la collectivité est celle de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération autorisant le Maire à conclure un contrat relatif à l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de l'organisme précité.

Demande de subventions d'équipements

Dans le souci d'optimiser le budget municipal, des subventions sont sollicitées auprès du Département de la Haute-Vienne pour financer les opérations d'investissement suivantes :

- l'optimisation du système d'arrosage du terrain de football notamment grâce à la récupération des eaux de pluie (acquisition/installation d'une pompe, modification du système d'arrosage),
- l'aménagement des vestiaires en lien avec le maintien de l'hygiène des locaux (notamment par l'installation d'une ventilation...).

Par ailleurs, pour les mêmes projets, des crédits de l'État (Dotation des Équipements des Territoires Ruraux - DETR) sont sollicités à hauteur de 30 %.

Vote des taux des taxes

directes locale - année 2020

Après étude et analyse du budget primitif 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir à l'identique le taux d'imposition de chacune des trois taxes directes locales :

- taxe d'habitation : 16,28 %
- taxe sur le foncier bâti : 19,51 %
- taxe sur le foncier non bâti : 64,31 %.

Subventions aux associations et participations à divers organismes

Plusieurs associations et organismes de droit privé ont déposé des dossiers de demandes de subventions auprès de la commune. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'inscrire la somme de 18 000 € au budget principal 2020 au titre des subventions aux associations, dont 10 310 € à la coopérative scolaire soit près de 20 % supplémentaire par rapport à 2019.

En outre, la somme de 7000 € est allouée à divers organismes (association d'aide aux seniors, refuge du Mas du Loup...) au regard des services rendus à la commune.

Inscription de liaisons cyclables au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées de la Haute-Vienne



Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la conclusion d'une convention à titre gratuit avec le Département de la Haute-Vienne pour l'intégration de nouveaux itinéraires au Plan Départemental Des Itinéraires De Promenade et de Randonnée de la Haute-Vienne (PDIPR). Ainsi, les liaisons inter-circuits de chemins ruraux entre Veyrac et Saint-Victournien ne manqueront pas d'être valorisées, notamment suite à la réhabilitation de la passerelle du Pellechevant.

Création d'une voie nouvelle au Mas Martin, convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique

Dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie de la communauté urbaine, Veyrac a sollicité Limoges Métropole pour la création d'une partie de voie de liaison entre les routes départementales 28 et 80A permettant de dévier la circulation locale traversant la propriété du Mas Martin.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 175 000 € HT (soit 210 000 € TTC), répartis comme suit :

- 150 000 € HT pour Limoges Métropole,
- 25 000 € HT pour la Commune de Veyrac.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la conclusion de la convention confiant à Limoges Métropole la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération.

Mise en place d'une gestion éco-pastorale d'une parcelle communale, conventions à conclure

Dans l'optique de mettre en place une gestion raisonnée de son patrimoine naturel, la commune de Veyrac a décidé de se tourner vers l'éco-pastoralisme. Il s'agit de faire entretenir des espaces verts et des milieux naturels par le pâturage d'animaux herbivores. Pour ce faire, dès 2019, l'assistance technique de Limoges Métropole a été sollicitée pour accompagner Veyrac.

Ainsi, sur proposition de la commune, un diagnostic écologique (faune-flore, habitats naturels) a été réalisé par le service des espaces naturels de la Communauté urbaine sur le site du Mas Martin. Une parcelle appropriée a alors été identifiée. Cette destination éco-pastorale est conforme à la carte communale en vigueur et le sera également au regard du Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration. Par ailleurs, après recherche, un agriculteur s'est manifesté pour faire paître ses moutons sur la parcelle précitée.

L'engagement financier de la commune est estimé à 5 000 € HT, notamment pour la participation aux travaux de clôture, la pose d'un abreuvoir et pour l'installation d'un abri pour les bêtes et le fourrage.

Le dispositif a été approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.



Autres sujets à l'ordre du jour :

- Détermination des quotas d'avancement 2020 ;
- Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire, désignation du centre de gestion pour coordonner la procédure ;
- Convention d'objectif et de partenariat à conclure avec Limoges Métropole pour la mise en œuvre des clauses d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics ;
- Convention à signer avec la S.P.A. pour l'enlèvement et la garde des animaux domestiques errants ;
- Convention de partenariat avec le Département de la Haute-Vienne pour l'accueil d'une manifestation du festival "La Culture au Grand Jour" ;
- Convention de prêt des gobelets réutilisables et modification Régie "Animations Culturelles et Événements Festifs" ;
- Convention de partenariat avec le Département de la Haute-Vienne pour le fonctionnement de la bibliothèque.



Conseil municipal du 28 mai 2020

Élection du Maire

(scrutin uninominal à bulletin secret)

Les candidats à la fonction de Maire étaient Monsieur Jean-Yves RIGOUT et Madame Blandine LAROUDIE.

A la suite du premier tour de scrutin, Jean-Yves RIGOUT est élu Maire de la commune avec 16 voix sur 19 votants dont une procuration. Blandine LAROUDIE récolte 3 voix.

Fixation du nombre d'adjoints et conseillers délégués

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Le conseil municipal étant composé de 19 élus, le nombre maximal d'adjoint au maire est de 5. A l'unanimité, cinq postes d'adjoints au maire seront créés.

Trois postes de conseiller délégué sont par ailleurs créés par arrêté du maire, sans délibération du conseil municipal.

Rappel

Résultats des élections municipales du 15 mars 2020 :

Liste d'union pour la démocratie, la citoyenneté et l'environnement

512 votes soit 68,17 %

16 membres de la liste ont été élus

Veyrac autrement

239 votes soit 31,82 %

3 membres de la liste ont été élus

Autres sujets à l'ordre du jour :

- Installation du conseil municipal
- Élection des membres des adjoints au maire
- Désignation des délégués du Conseil municipal auprès du SIEPEA
- Lecture de la charte de l'élu local
- Délégations du conseil municipal consenties au Maire

Conseil municipal du 5 juin 2020

Fixation des indemnités de fonction

Il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités des élus, qu'il s'agisse du Maire, de ses adjoints, des conseillers délégués ou des conseillers. Au regard de la loi de transformation publique du 6 août 2019, l'enveloppe maximale pouvant être répartie s'élève à 5 857,41 €. En effet, le législateur a revalorisé les indemnités pouvant être allouées pour notamment tenir compte de la charge incombant aux élus.

Dans la limite de cette somme, à compter du 29 mai 2020, le conseil municipal adopte la fixation de ces indemnités de la façon suivante :

Pour le Maire : 47,65 % de l'indice terminal brut 1 027,

Pour chaque adjoint au Maire : 16,99 % de l'indice terminal brut 1 027,

Pour chaque conseiller délégué : 6 % de l'indice terminal brut 1 027.

Autres sujets à l'ordre du jour :

- Renouvellement des commissions internes
- Renouvellement des commissions réglementaires
- Désignation des représentants de la commune dans les organismes extérieurs
- Élection des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales

Retrouvez l'ensemble des comptes rendus des Conseils municipaux sur notre site internet rubrique « Comptes rendus »



Conseil municipal du 24 juin 2020

Services périscolaires, mise en place d'une tarification spécifique pendant la crise sanitaire

Le Conseil municipal a délibéré à l'unanimité sur la facturation des services périscolaires dans le cadre de la crise sanitaire. Les décisions suivantes ont été prises :

- **gratuité du service minimum** mis en place pendant le confinement du 15 mars au 13 mai 2020,
- **gratuité de la surveillance de la pause méridienne du 14 mai au 22 juin 2020** afin notamment de tenir compte de la non fourniture des repas par la mairie et dans un souci de soutien aux familles dans la gestion de la crise.

La tarification sur les autres périodes et les autres services reste inchangée. La facturation aura lieu cet été. Des proratas seront effectués pour les familles ayant souscrit un forfait pour la restauration scolaire.

Autres sujets à l'ordre du jour :

- **Commission extramunicipale, désignation des bénévoles membres du bureau,**
- **Mas Martin, remboursement des arrhes versées en raison de la fermeture des salles dans le cadre de la crise sanitaire.**

Services périscolaires, modification des règlements intérieurs et mise en place de chartes de bonne conduite

Afin d'optimiser la qualité d'accueil des services périscolaires et d'améliorer les conditions de travail des agents dédiés à ce service, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité l'actualisation des règlements intérieurs. Les modifications principales sont les suivantes :

- mises à jour (modalités de paiement),
- précisions sur des consignes (inscription à réaliser avant le 31 juillet précédent la rentrée scolaire),
- nouvelle définition des règles lors de l'entrée et le départ des enfants à la garderie (règles différentes pour les maternelles et les primaires).

Par ailleurs, afin de favoriser et de valoriser le mieux vivre ensemble au sein des services périscolaires, des chartes de bonne conduite ont été adoptées. Il s'agit de nouveaux documents dont l'objectif est de rappeler un ensemble de règles connues et approuvées par tous, enfants, parents, enseignants et personnel du service scolaire.

L'ensemble des documents est consultable sur le site internet de Veyrac (<http://www.veyrac.fr/fr/information/103941/ecole-pont-colombier>)



Conseil municipal mandature 2020 - 2026



Jean-Yves RIGOUT

Maire de Veyrac
Domicilié "Les Cinq Routes"



Hélène FAYARD

1^{ère} adjointe chargée des Finances
et des Ressources Humaines
Domiciliée « Peury »



Philippe DELACHAIR

2^{ème} adjoint chargé des travaux,
de l'urbanisme, des réseaux et
des espaces verts
Domicilié « Le Bourg »



Christiane VAUZELLE

3^{ème} adjointe chargée de l'action
sociale, de la solidarité et des
manifestations
Domiciliée « Le Bourg »



Michel LOUP

4^{ème} adjoint chargé des bâtiments
communaux
Domicilié « La Barre »



Sandrine KARAM

5^{ème} adjointe chargée des actions
citoyennes et des relations avec
les associations
Domiciliée « La Boine »



Marie-Christine LAPLAUD

Conseillère déléguée chargée de
l'action sociale et de la solidarité
Domiciliée « Le Grand Fossé »



Franck SELLERET

Conseiller délégué chargé du
développement durable
Domicilié « Le Poirier »



Charlotte GUERET

Conseillère déléguée chargée de
la communication et de l'école
Domiciliée « Le Bourg »



Sandrine SAVARY

Conseillère municipale
Domiciliée « Le Grand Moulin »



Jean-Paul BRIZI

Conseiller municipal
Domicilié « Le Bourg »



Marie-Hélène SEGONDS

Conseillère municipale
Domiciliée « La Barre »



Philippe MAZIERE

Conseiller municipal
Domicilié « Peury »



David DESVALOIS

Conseiller municipal
Domicilié « Le Bourg »



Stéphane VAUZELLE

Conseiller municipal
Domicilié « Le Bourg »



Carole LALAY

Conseillère municipale
Domiciliée « La Pacaille »



Patrice ARMBRUSTER

Conseiller municipal
Domicilié « Le Bourg »



Christiane GABILLAUD

Conseillère municipale
Domiciliée « Peury »



Blandine LARODIE

Conseillère municipale
Domiciliée « Le Bourg »



Les Commissions Municipales

Renouvellement des commissions internes



Action sociale, solidarité, manifestations

Président :
RIGOUT Jean-Yves

Vice-présidente :
VAUZELLE Christiane

Membres :
DELACHAIR Philippe
LAPLAUD Marie-Christine
DESVALOIS David
VAUZELLE Stéphane
MOREAU Christiane



Actions citoyennes, communication, relations avec les associations

Président :
RIGOUT Jean-Yves

Vice-présidentes :
KARAM Sandrine
GUERET Charlotte

Membres :
PERRIER SEGONDS Marie-Hélène
MAZIERE Philippe
SELLERET Franck
VAUZELLE Stéphane
ARMBRUSTER Patrice



Travaux, urbanisme, réseaux, espaces verts

Président :
RIGOUT Jean-Yves

Vice-président :
DELACHAIR Philippe

Membres :
VAUZELLE Christiane
LOUP Michel
BRIZI Jean-Paul
SELLERET Franck
DESVALOIS David
VAUZELLE Stéphane
LALAY Carole
LAROUDIE Blandine



Finances

Président :
RIGOUT Jean-Yves

Vice-présidente :
FAYARD Hélène

Membres :
VAUZELLE Christiane
LOUP Michel
MAZIERE Philippe
SELLERET Franck
ARMBRUSTER Patrice



Ressources humaines

Président :
RIGOUT Jean-Yves

Vice-présidente :
FAYARD Hélène

Membres :
DELACHAIR Philippe
LOUP Michel
SAVARY Sandrine
BRIZI Jean-Paul
ARMBRUSTER Patrice



École et enfance

Président :
RIGOUT Jean-Yves

Vice-présidente :
GUERET Charlotte

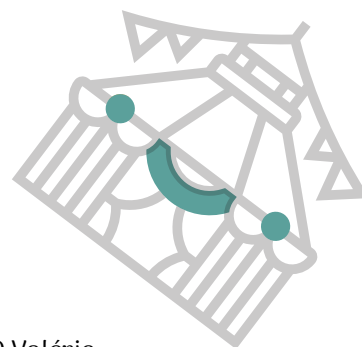
Membres :
DELACHAIR Philippe
KARAM Sandrine
SAVARY Sandrine
MAZIERE Philippe
MOREAU Christiane

Commission Culturelle

Président :
RIGOUT Jean-Yves

Membres :
KARAM Sandrine
MAZIERE Philippe
BRIZI Jean-Paul
PERRIER SEGONDS Marie-Hélène
LALAY Carole
LAROUDIE Blandine

Bénévoles :
CHAPUT Anne-Sophie, TORRES Michèle, LAVAUD Valérie,
COUTY Marie-Claude, DENIS Christine, VILLEGGER Nicole.



Renouvellement des commissions réglementaires

Commission de contrôle des listes électorales

Président :
RIGOUT Jean-Yves

Membres :
SAVARY Sandrine
PERRIER SEGONDS Marie-Hélène
LALAY Carole
ARMSBRUSTER Patrice
LARODIE Blandine

Commission d'appel d'offres

Président ou son représentant
RIGOUT Jean-Yves

Titulaires
DELACHAIR Philippe
LALAY Carole
ARMSBRUSTER Patrice

Suppléants
LOUP Michel
VAUZELLE Stéphane
DESVALOIS David

Centre Communal d'Actions Sociales

Président ou son représentant
RIGOUT Jean-Yves

Titulaires
VAUZELLE Christiane
LAPLAUD Marie-Christine
SAVARY Sandrine
LARODIE Blandine

Suppléants
DELACHAIR Philippe
LALAY Carole
PERRIER SEGONDS Marie-Hélène
VAUZELLE Stéphane

Les associations membres du Conseil d'administration du CCAS seront désignées par arrêté du Maire.

Commission communale des impôts directs

Une liste de 32 noms a été proposée au centre des finances publiques et vous sera communiquée dès validation.

Désignation des représentants de la commune dans les organismes extérieurs

Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV)
Franck SELLERET

Maison de retraite de Nieul
Titulaire Christiane VAUZELLE
Suppléante Christine LAPLAUD

Aides aux seniors
Titulaires
Christiane VAUZELLE
Christine LAPLAUD
Suppléants
Sandrine SAVARY
Stéphane VAUZELLE

Correspondant en charge des questions de défense
Titulaire Patrice ARMSBRUSTER

Risque de pandémie
Titulaire Carole LALAY

Correspondant citoyenneté
Titulaire Marie Hélène PERRIER SEGONDS
Suppléant David DESVALOIS

Conseil d'école
Titulaire Charlotte GUERET
Suppléant Philippe MAZIERE

Syndicat Intercommunal Enfance Petite Enfance et Adolescence
Titulaires
Charlotte GUERET
Philippe MAZIERE 2^{ème} Vice-président
Suppléants
Sandrine SAVARY
Philippe DELACHAIR



DOSSIER : LE BUDGET COMMUNAL

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

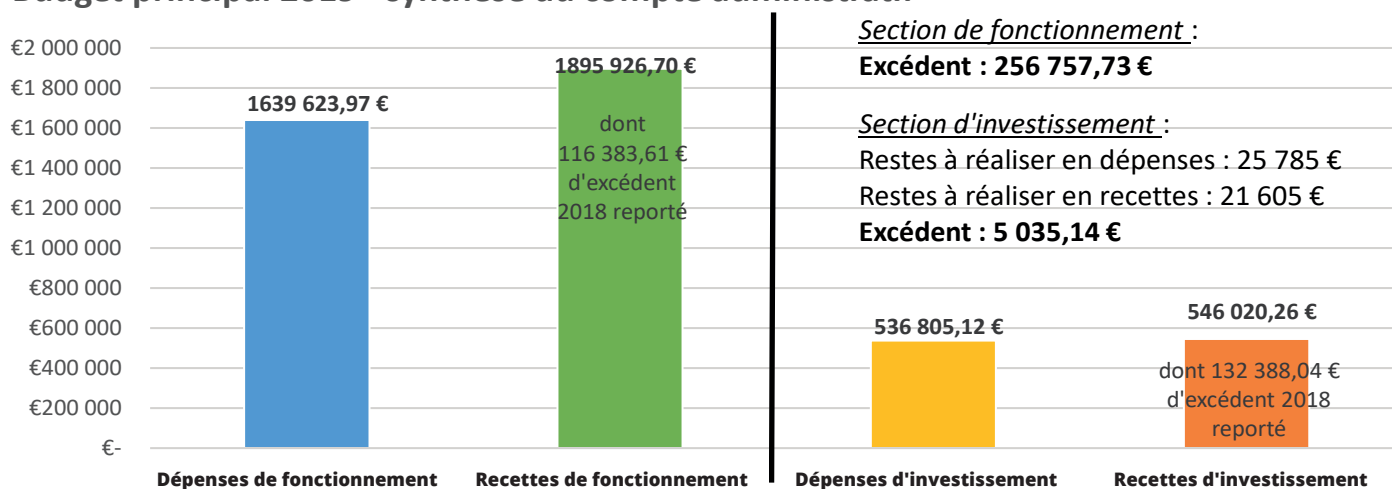
LE BUDGET PRINCIPAL

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

(Le compte administratif permet de rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées)

Les comptes administratifs de la commune sont approuvés à l'unanimité et en tous points conformes aux comptes de gestion transmis par le comptable public.

Budget principal 2019 - synthèse du compte administratif



Les principaux investissements 2019 sont le terrain multisports, l'éclairage public, la montée en débit, les travaux d'aménagement de la bibliothèque et la végétalisation du cimetière.

Le résultat cumulé des deux sections fait apparaître un excédent de **261 792,87 €**.

LE BUDGET PRIMITIF 2020

Le conseil municipal a choisi de voter le budget en février 2020, soit avant les élections municipales, afin de proposer à la prochaine équipe une base budgétaire saine pouvant, le cas échéant, être modifiée par délibération. Le fait du hasard a voulu que cette décision facilite notamment la gestion des affaires courantes de la commune pendant la crise sanitaire.

Au regard de la période d'adoption du budget et du contexte préélectoral, ce document prévisionnel a été établi au plus juste aussi bien en matière de dépenses que de recettes. Pour les dépenses 2020, les projets faisant l'objet d'inscription de crédits ont préalablement été débattus en conseil municipal (travaux de l'église, éco pastoralisme au Mas Martin...). Quant aux recettes, en l'absence des chiffres exacts des dotations de fonctionnement de l'Etat et des impositions directes locales, elles ont été inscrites a minima, sur la base des montants perçus en 2019. Une actualisation du budget sera donc nécessaire une fois ces chiffres connus, et les projets de la nouvelle équipe entérinés.

A noter que fin 2020, la charge de la dette sera de 524 € par habitant et par an soit l'équivalent de l'année 2014. Les travaux de la mandature 2014/2020 ont été faits sans alourdir ce chapitre.

Les dépenses de fonctionnement :

Dans le détail :

Charges à caractère général : en augmentation de 1,20% par rapport à 2019 pour tenir compte de l'inflation.

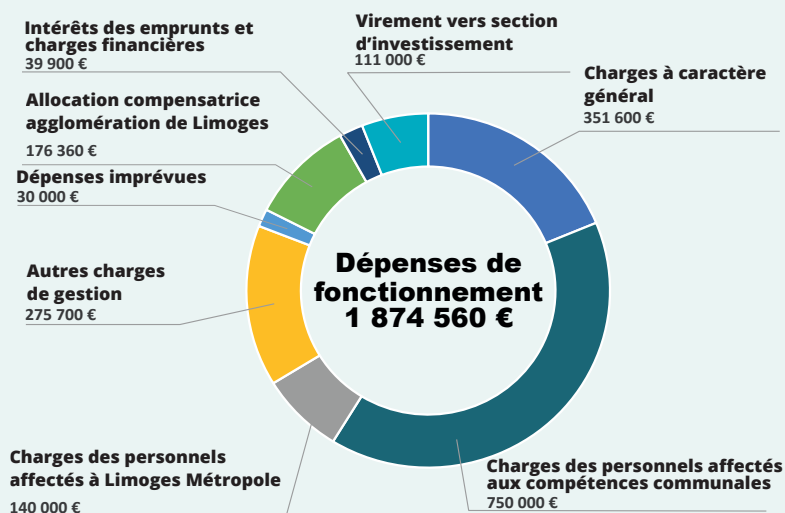
Charges de personnel : Avec une augmentation limitée à 2% par rapport au budget 2019, les dépenses de ce chapitre apparaissent maîtrisées. Comme pour les années précédentes, le montant prévisionnel des crédits de ce chapitre est à relativiser puisqu'il est prévu le remboursement de 140 000 € (soit près de 16 % des crédits dudit chapitre) par la communauté urbaine au titre de la mise à disposition des personnels affectés à l'entretien de la voirie.

Autres charges de gestion courantes : soit + 15,58% par rapport à 2019. L'augmentation des crédits sur ce chapitre est due à la participation versée par la commune pour le fonctionnement du SIEPEA qui passe de 144 000 € à 180 000 €.

Atténuation de produit : Ce chapitre inclut presque exclusivement l'attribution annuelle de compensation versée à Limoges Métropole pour la gestion des compétences transférées : 176 060 €. Suite au passage de Limoges Métropole en communauté urbaine, cette attribution de compensation inclut désormais la participation au service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Charges financières : soit – 8,70 %. Cette diminution est due au désendettement de la commune qui n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2019. Ce chapitre est notamment dédié au paiement des intérêts des emprunts.

Virement de crédits : vers la section d'investissement pour couvrir le remboursement du capital des emprunts.



Les recettes de fonctionnement :

Dans le détail :

Produits des services du domaine : garderie, restaurant scolaire...

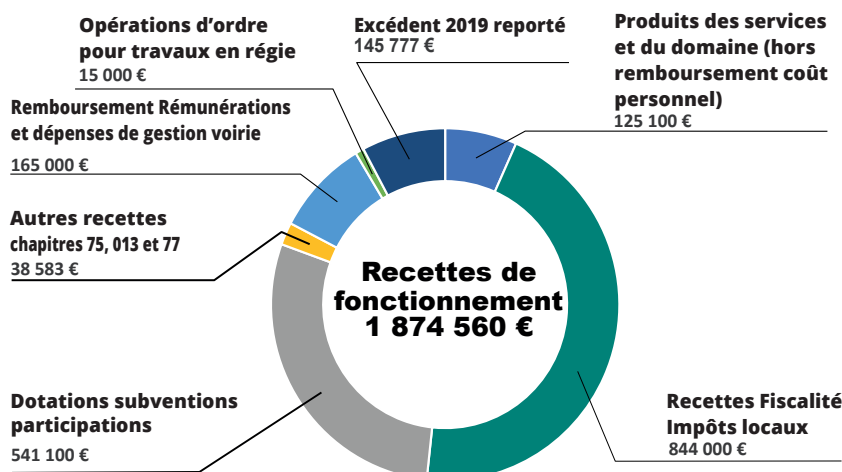
Impôts et taxes : identique à 2019 en l'absence de communication des chiffres exacts à cette date et des incertitudes concernant la compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Dotations, subventions et participations : Les montants des dotations de fonctionnement ne sont pas connus au jour du vote du budget. Il a donc été décidé de maintenir ce chapitre au niveau de 2019. La commune a pu bénéficier en 2019, d'une légère hausse globale des dotations de fonctionnement de l'Etat grâce au maintien de la dotation exceptionnelle de solidarité rurale cible, dotation réservée aux communes ayant un faible potentiel fiscal. Cependant, il n'y a aucune certitude quant au maintien au même niveau en 2020.

Autres produits de gestion courante : loyers des locaux commerciaux

Atténuations de charges : remboursements par l'assurance au titre des salaires versés aux agents en arrêts maladie.

Opérations d'ordre de transfert entre sections : – 15 000 € correspondant aux dépenses imputées en investissement au titre des travaux réalisés en régie.



Les dépenses d'investissement :

Dans le détail :

Immobilisations incorporelles : élaboration du plan local D'urbanisme : 30 785 € dont 15 785 € restes à réaliser ; subventions d'équipements versées pour la VC 212 du Mas Martin et la mise en éco pâturage d'une parcelle : 27 400 €.

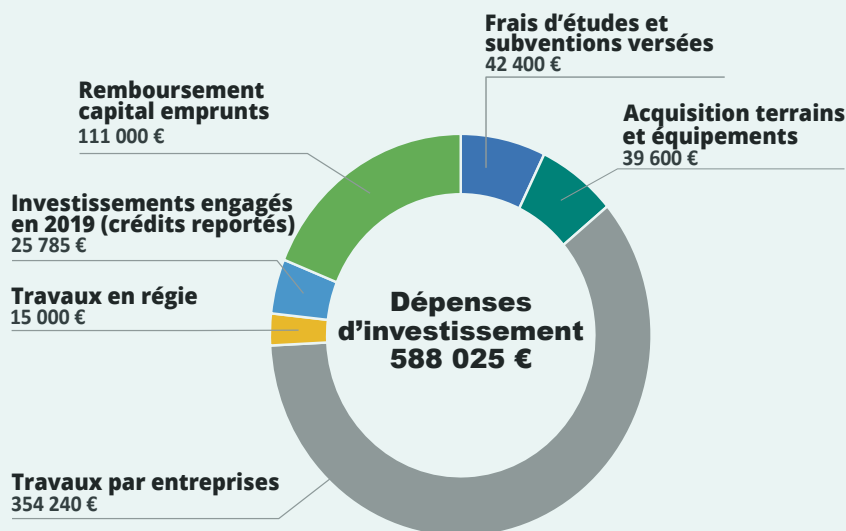
Immobilisations corporelles ou équipements hors travaux : 49 600 €

Détail : achat de terrains (10 000 €) ; acquisition tondeuse et machine à tracer (5 000 €) ; classe mobile et tableau interactif pour l'école et matériel informatique pour la Mairie (23 000 €) ; mobilier (600 €) ; signalétique, défibrillateurs, extincteurs, décorations de Noël (11 000 €).

Immobilisations en cours ou travaux : 354 240 €

Détail : aménagement stade de foot, cimetière, éco pâturages (46 500 €) ; travaux église et de l'ancien presbytère, mise aux normes électriques, aménagement des vestiaires du foot (307 740 €).

Le montant total inscrit en dépenses d'investissement s'élève à 588 025 €



Les recettes d'investissement :

Dans le détail :

Subventions d'investissement : 196 330 € dont 21 605 € de restes à réaliser.

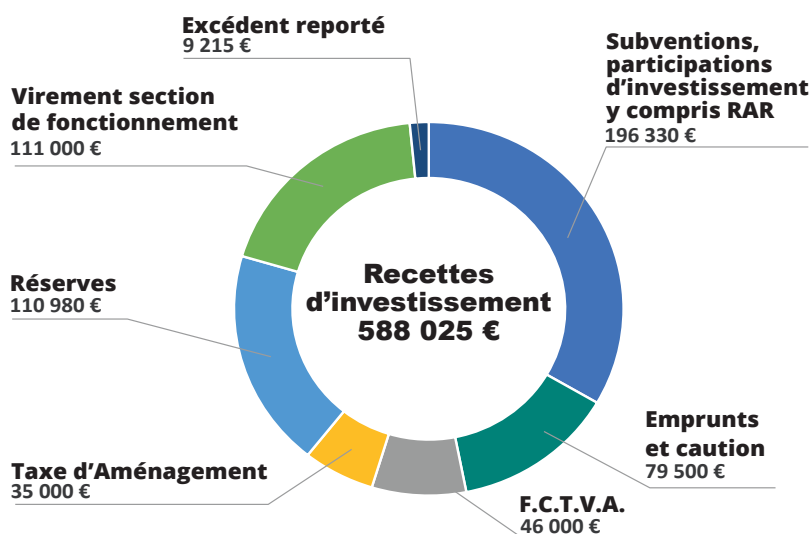
Elles sont constituées de subventions d'investissements versées pour le financement des opérations de travaux.

Les autres recettes sont constituées :

Dotations, fonds divers et réserves : F.C.T.V.A. (46 000 €), taxe d'aménagement (35 000 €), réserves issues de l'excédent de fonctionnement 2019 (110 980 €), soit 191 980 € au total.

Virement de la section de fonctionnement : pour couvrir le capital des emprunts à rembourser en 2020 (111 000 €).

Empreints et dettes assimilées : prévision d'emprunt de 78 980 € calculée dans l'optique de l'équilibre dépenses/recettes de la section d'investissement et une caution d'un montant de 520 €.



LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (CCAS)

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

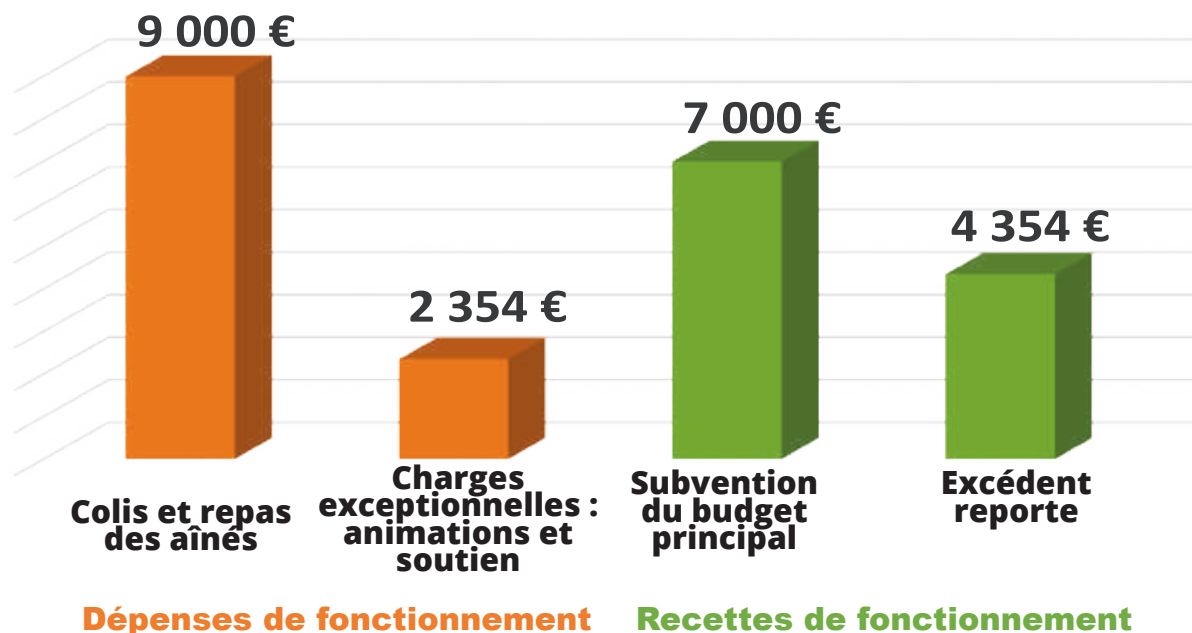
Les dépenses constituées par l'achat des colis des aînés, les ateliers d'animations et les aides alimentaires ponctuelles se sont élevées à **7 150,93 €**.

Les recettes, d'un montant de **11 505,01 €**, sont composées de l'excédent reporté de 2018 d'un montant de **4 505,01 €** et d'une subvention du budget principal d'un montant de **7 000 €**, soit un résultat excédentaire, pour 2019, de **4 354,08 €**.



LE BUDGET PRIMITIF 2020

Budget Primitif CCAS



COVID 19

Confinement et reprise

Le processus de déconfinement entamé le 11 mai, et renforcé le 22 juin, est une étape vers la reprise de l'activité économique et sociale : un premier pas vers un retour à une vie « normale » !

Il est important d'adresser en premier lieu nos plus vifs remerciements et toute notre gratitude aux professionnels de santé qui ont dû faire face à la crise sanitaire du Covid 19 mais aussi tous les secteurs d'activités, publiques, privées et associatives ainsi que tous les bénévoles qui ont œuvré durant cette crise. Le déconfinement ne doit en rien nous les faire oublier.

Merci également à vous tous qui avez respecté ce confinement pas toujours simple à vivre notamment pour les personnes isolées ou âgées.

Les élus, coordonnés au sein d'une cellule de crise avec les services municipaux, ont œuvré afin d'assurer le lien avec la population, par un suivi quotidien des personnes âgées et fragiles. Une



campagne d'appels a également été menée auprès de nos artisans, commerçants et entreprises pleinement touchées par cette crise. Il s'est agi de saisir leurs difficultés et de les orienter vers les organismes susceptibles de les aider. Des lettres d'informations ont été régulièrement distribuées au sein de vos foyers afin de vous informer des mesures mises en œuvre.

Le personnel communal est resté très mobilisé pour assurer et garantir une continuité de service grâce au travail à distance mais également en présentiel lorsque nécessaire. Afin de soutenir l'activité économique, la préparation de tous les éléments relatifs à l'exécution de marché public a été menée et la poursuite du paiement des factures

aux fournisseurs a été jugée indispensable afin de limiter les problèmes de trésorerie des entreprises. Par ailleurs, bien qu'une loi d'urgence ait suspendu les délais de traitement des dossiers d'urbanisme, le maximum a été fait, en lien avec Limoges Métropole, pour répondre aux demandes. Le service technique a assuré l'entretien des lagunes sans interruption et a repris progressivement l'entretien des espaces verts. Enfin, le service scolaire, en lien avec l'équipe enseignante, est resté mobilisé pour accueillir les enfants des personnels prioritaires et préparer la reprise scolaire dans les meilleures conditions.

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser
ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**



0 800 130 000
(appel gratuit)

Si le déconfinement, dans sa deuxième phase, assouplit les contraintes initiales, permet les déplacements sans limite, et le retour d'une vie sociale, professionnelle et personnelle un peu plus normale, l'activité culturelle reste en suspend jusqu'au 31 août 2020.

D'ici là, chaque utilisateur est invité à retourner les ouvrages empruntés dans la boîte aux lettres de la bibliothèque.

Bonne reprise à toutes et à tous.
Prenez soin de vous.

Dépôt de pain

Le dépôt de pain installé dans le bourg a fermé fin mai. Très réactif, le Coop a mis en place un partenariat avec Monsieur MALEMANCHE, le boulanger de « Chez Mani » situé à La Barre, et propose depuis quelques semaines le même service.

Le local du Bourg ne restera pas sans usage, nous aurons à cœur d'accompagner de nouveaux porteurs de projets, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé et nous étudierons chaque proposition reçue.



État-civil et confinement

En matière d'état-civil, les actes de reconnaissance et de décès étant soumis à des délais, ils ont été enregistrés dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi durant la période de confinement.

Le personnel communal est resté très mobilisé pour assurer et garantir une continuité de service grâce au travail à distance mais également en présentiel lorsque nécessaire.

Ainsi, une reconnaissance antérieure à la naissance a été traitée durant la période de confinement ainsi qu'un décès et quatre inhumations.

Un protocole strict ainsi qu'une prise de rendez-vous pour chaque demande ont été mis en place afin de garantir les conditions sanitaires lors du traitement de ces dossiers.

Par ailleurs, les mariages et les Pacs ont été reportés. Toutefois, toutes les demandes d'état-civil urgentes y compris une dissolution de pacs ont été traitées.

Le saviez-vous ?

Pour s'assurer de leur caractère authentique, les actes de l'état civil doivent être revêtus de la signature manuscrite des personnes requises, déclarant et officier de l'état civil, puis délivrés sous format papier.



Fromagerie ambulante

Depuis le 22 juin dernier, Madame Aurélia BONNET, Aurel Fromagerie, s'installe sur la commune de Veyrac pour vendre des fromages et des produits du Cantal de qualité.

A bord de son camion vitrine, vous pouvez la retrouver le :

- **lundi matin de 7h00 à 13h30 à la boulangerie de La Barre ;**
- **vendredi après-midi de 16h00 à 21h00, place de la Mairie, sur le parking du Coop.**

Un service de livraison à la porte est proposé si besoin.

Aurel Fromagerie | 07.71.89.53.27

 Aurel fromagerie





Le département de la Haute-Vienne placé en crise sécheresse

Depuis le 7 juillet, le département de la Haute-Vienne est en situation de vigilance, appelant les usagers à modérer leur consommation. L'absence de précipitations significatives associées à des vents réguliers ces dernières semaines ont contribué à réduire fortement le niveau des eaux de surfaces du département. Les débits de la plupart des cours d'eau ont ainsi franchi les seuils d'une situation de crise. Les prévisions météorologiques des prochains jours n'annoncent pas de précipitation susceptible d'améliorer cette situation. C'est pourquoi le préfet a pris un arrêté limitant les usages de l'eau sur l'ensemble du département.

Sont interdits :

- **l'arrosage de 8 h à 20 h** des espaces publics ou privés tels que pelouses, terrains de sports de toutes natures, espaces verts, jardins d'agrément ou potagers, jardinières, balconnières ou bandes fleuries, sauf si l'eau est issue d'un système de récupération d'eau de pluie ;
- **le lavage des véhicules publics ou privés**, hors stations de lavage spécialisées avec circuit de recyclage, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires, alimentaires ou transport de bétail) ou technique (bétonnière...) ;
- **la vidange et le remplissage des piscines** (hors remise à niveau) à usage privatif y compris les piscines gonflables ou démontables. Seul est autorisé le renouvellement d'eau pour des impératifs sanitaires des piscines ouvertes au public ;
- **le lavage des trottoirs et voies publiques**, hors impératifs sanitaires ;
- **le lavage des terrasses, toitures**, ou autres éléments immobiliers ;
- **les prélèvements dans le milieu naturel (eaux superficielles et souterraines) de 8 h à 20 h**, sauf pour les usages prioritaires (eau potable, abreuvement des animaux, défense incendie, usage industriel des installations classées pour la protection de l'environnement qui bénéficient de décisions préfectorales individuelles encadrant les consommations d'eau, prélèvements d'eau sur les plans d'eau à usage d'irrigation reconnus par l'administration en gestion déconnectée du réseau hydrographique) ;
- **la manœuvre des vannes des seuils et barrages**, à l'exception des barrages hydroélectriques EDF ;
- **le remplissage et la vidange des plans d'eau**, hors retenues hydroélectriques EDF.

Les différents services exerçant les missions de police de l'eau et les forces de l'ordre exerceront des contrôles spécifiques afin de faire respecter ces mesures de restriction.



Canicule et fortes chaleurs



**ATTENTION CANICULE**



Buvez de l'eau et restez au frais

**Évitez l'alcool**

**Mangez en quantité suffisante**

**Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit**

**Mouillez-vous le corps**

**Donnez et prenez des nouvelles de vos proches**

 **Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19**

**Lavez-vous les mains régulièrement**

**Portez un masque**

**Respectez une distance d'un mètre**

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • #canicule

Votre avis compte !

Vous trouverez, joint à ce bulletin, un sondage pour recueillir vos souhaits sur les actions du CCAS.

Pensez à nous le retourner !



Inscrivez-vous au fichier « Personnes vulnérables »

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) formalise son registre nominatif dans le but de recenser les personnes vulnérables en cas de canicule, de grand froid, de crise sanitaire.



Pour qui ?

Pour les personnes isolées, ou ayant une fragilité, de 65 ans et plus, ou porteuses d'un handicap.

Comment s'inscrire ?

- Soit en prenant contact avec le secrétariat de la Mairie par mail à l'adresse : secretariat@veyrac.fr ou par téléphone au 05 55 03 50 76.
- Soit en retournant le formulaire inséré dans le présent bulletin.

Pourquoi s'inscrire ?

L'inscription est facultative et basée sur le volontariat.

En cas de déclenchement du Plan « Canicule », du dispositif « Grand froid »... la commune mettra à nouveau en œuvre des actions afin de sécuriser les

personnes les plus fragilisées. Chaque personne qui en ressent le besoin sera alors contactée régulièrement par téléphone.



Prévention santé seniors

L'ASEPT du Limousin (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires), offre de service de la MSA, et opérateur de CAP Limousin Poitou Charente, propose des actions de prévention santé auprès des seniors sur la commune de Veyrac.

Le programme « Nutrition Santé Senior », avec une animatrice de l'ASEPT, débutera **mercredi 9 septembre 2020 à 9h30**, sous forme de 9 séances de 2 heures. L'objectif de ce programme est de maintenir une bonne qualité de vie, en diminuant les risques liés à l'avancée en âge, grâce à une alimentation adaptée. Pour cela, différents thèmes seront abordés. Un professionnel de santé interviendra également au cours d'une séance afin de détailler le lien entre l'alimentation et l'activité physique. L'alternance entre conseils théoriques et jeux pratiques permettent à chacun d'apprendre à mieux se nourrir dans une ambiance conviviale.

Découvrez cet atelier en image sur YouTube, en tapant « Ateliers Nutrition Santé ASEPT LIMOUSIN ».

La Responsable de l'ASEPT du Limousin, Marie-France Dussoulier ainsi que la municipalité de Veyrac restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



L'Association Aide aux Seniors recrute !

16, rue du 8 mai 1945
87510 Nieul
06 85 02 88 18 / 05 55 75 69 44
association.aide.seniors@gmail.com

L'AAS intervenant auprès de personnes âgées— recherche des aides à domicile pour assurer les remplacements pendant les mois de juillet, août et septembre 2020

Contrat de travail : CDD temps partiel

Rémunération : SMIC Horaire

Secteur d'intervention : communes de Chaptelat, Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence, Saint-Jouvent, Veyrac, Chamboret, Cieux, Nantiat, Thouron, Vaulry...

Vous serez chargé(e) d'accompagner la personne âgée dans la vie quotidienne : entretien du logement, du linge... aide à la préparation des repas, faire les courses... Le contrat est signé entre la personne âgée et l'intervenant à domicile

Qualités et aptitudes

- **Discrétion et respect de la personne**
- **Bonne capacité relationnelle**
- **Respect des règles, d'hygiène et de sécurité**

Adressez votre lettre de motivation accompagnée de votre CV par courrier, ou par courriel à Madame La Présidente de l'AAS

École et crise sanitaire

Notre école a connu une pause inédite, et une cour quasi-désertée pendant près de 8 semaines, en raison du confinement. Une école quasi-désertée certes, mais pas à l'arrêt, puisqu'ont été accueillis sur cette période les enfants des personnels prioritaires par l'équipe enseignante et les agents municipaux. Pour les autres, la continuité pédagogique a été rendue possible grâce à la mobilisation pleine et entière des professeurs, dont nous saluons l'engagement.

La réouverture de l'école n'a pas été une mince affaire, se heurtant aux rigoureuses obligations du protocole sanitaire. Aussi, pour préparer au mieux la reprise, municipalité, équipe pédagogique, représentants des parents d'élèves et SIEPEA ont réfléchi ensemble pour proposer aux familles un accueil des enfants optimisé, et surtout sécurisé. Sur la commune une rentrée en deux temps a été retenue, l'une au 14 mai considérée comme une première période « test », l'autre début juin.

Accueillir les enfants tout en respectant le protocole a conduit agents et équipe pédagogique à définir la capacité maximale d'accueil des enfants, à repenser les déplacements dans l'école par des marquages au sol, à désencombrer les classes pour garantir la distanciation, à consolider le planning de désinfection des locaux...

Ce lourd travail a entraîné les prises de décisions suivantes : accueil des enfants selon répartition en groupes, interdiction pour toutes personnes d'entrer dans l'enceinte de l'établissement, modification des lieux d'entrées et de sorties des enfants, modification des horaires du temps scolaire pour permettre l'organisation de deux services au réfectoire, adaptation des temps de garderie...

Nous aurions aimé proposer aux familles le service de restauration habituel. Parce que deux de nos agents affectés à cette mission étaient, et sont encore, vulnérables, la préparation des repas n'a pu être menée, cette tâche ne pouvant être confiée à tout autre agent non formé aux règles d'hygiène et sécurité alimentaires qui régissent ce service.

Les décisions prises l'ont été avec le souci permanent de garantir la sécurité des enfants et des adultes. Les événements exceptionnels auxquels nous avons été confrontés ont imposé à tous une grande capacité d'adaptation et une certaine fermeté qui, nous l'espérons, aura été comprise par chacun.

Les conditions d'accueil des enfants ont une dernière fois évolué, à compter du 23 juin. Chacun a pu retrouver sa maîtresse, ses copains, ses repères... avant une trêve estivale bien méritée !

Veiller à un accueil optimal des enfants de la commune

Comme développé dans l'article dédié au budget, les élus sont attachés à offrir un accueil de qualité aux enfants et maintiennent alors les efforts de soutiens financiers.

La subvention allouée à la coopérative scolaire se maintient sur 2020, et permet à l'équipe pédagogique d'envisager sorties, interventions et projets. Cela s'est traduit par exemple sur cette année par un accompagnement financier pour l'apprentissage de la musique, avec l'intervention de la musicienne Julie Razet.

Rappelons aussi que l'entretien des locaux et les interventions techniques, grâce à de nouvelles modalités de collaboration mises en place avec les services municipaux, améliorent en continu les conditions d'accueil des enfants et des personnels.



Pensez-y !

Retrouvez les formulaires d'inscription pour la rentrée scolaire 2020/2021 (enfants nés en 2017 ou 1^{ère} inscription à l'école de Veyrac) et de préinscription pour janvier 2021 sur notre site : www.veyrac.fr ou en mairie.

A retourner par mail en mairie à l'adresse : secretariat@veyrac.fr ou par courrier dans la boîte aux lettres de la Mairie : 1 place de la Mairie 87520 VEYRAC.

En route vers l'année 2020/2021

L'inspection d'académie a sollicité mi-avril la municipalité pour un positionnement sur le temps scolaire pour l'année 2020/2021. Dans le contexte de crise sanitaire, il est apparu comme impossible de modifier les plannings actuels.

L'année scolaire reprendra donc dans le cadre d'un régime non dérogatoire, maintenant les jours et horaires de l'année 2019/2020, soit la semaine à 4,5 jours.

La municipalité, en concertation avec celles de Saint-Gence et Peyrilhac, souhaite travailler de concert avec l'ensemble des acteurs, équipes pédagogiques, parents d'élèves et élus des trois communes et réfléchir ensemble à l'avenir des rythmes scolaires sur le territoire intercommunal, pour la rentrée 2021/2022, par le biais de réunions de travail dès l'automne.

Une rentrée connectée !

Dans un souci de simplification et d'efficacité dans les relations entre les parents d'élèves et la mairie, la commune a décidé d'instaurer pour la prochaine rentrée scolaire 2020/2021 un mode de communication par voie dématérialisée.



La crise sanitaire du Covid 19 a prouvé la pertinence de ce mode de communication qui nous a permis de garder un minimum de lien social durant le confinement et de faire circuler les informations. Dans cette optique, nous souhaitons favoriser ce mode pour gagner en fluidité et réactivité.

Une première étape a été proposée : l'inscription par voie dématérialisée aux services périscolaires, qui permettra de limiter la quantité de documents à remplir par les familles. Pensez à répondre !



SIEPEA

Le SIEPEA, Syndicat Intercommunal de l'Enfance, de la Petite Enfance et de l'Adolescence, conduit la politique enfance jeunesse sur les communes de Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac. Qui dit renouvellement des équipes municipales dit aussi renouvellement de la gouvernance du SIEPEA.

Un nouveau bureau

Nathalie Fontaine (Peyrilhac) a été élue présidente le 15 juin dernier lors du premier Conseil syndical de la nouvelle mandature. Elle sera épaulée par Thierry Lachaise (Saint-Gence) et Philippe Mazière (Veyrac), en qualité de vice-présidents.

Le bureau pourra s'appuyer sur les membres du Conseil syndical, titulaires et suppléants, nommés par délibérations de chaque conseil municipal.

Pour rappel, pour Veyrac, siègent au SIEPEA Charlotte Guéret (titulaire), Philippe Mazière (titulaire), Sandrine Savary (suppléante) et Philippe Delachair (suppléant).

Commissions thématiques

Après élection du bureau, le Conseil a installé quatre commissions thématiques :

- Ressources humaines
- Finances
- Communication
- Évolution des structures

Ces commissions ont pour but de proposer et d'amener au Conseil syndical des pistes de travail, des actions à mener. Le gros chantier identifié sur cette mandature sera l'évolution des structures du SIEPEA, les trois sites ayant atteint leur capacité maximum. Un tel projet ne pourra se réaliser qu'avec l'adhésion des habitants du territoire, nous ne manquerons pas de vous solliciter pour envisager la solution la plus adaptée.

Avec un budget de près d'1 million d'euros, 23 équivalents temps plein, le SIEPEA est une structure conséquente qui implique une mobilisation pleine et entière des communes pour une politique enfance jeunesse forte, cohérente et en accord avec les besoins des familles de notre territoire.



Travaux et Urbanisme

Le programme de travaux, inscrit au budget primitif 2020, aurait dû s'exécuter normalement, après les élections municipales et la confiance renouvelée à l'équipe sortante. Le confinement aura eu raison du calendrier initial, mais chaque projet inscrit va se poursuivre. Les agents ont durant cette période assuré un service minimum, pour la sécurité des habitants, qu'ils en soient tous remerciés.

La restauration de l'Église



Une nouvelle phase de travaux a débuté début mars : cette nouvelle tranche porte principalement sur l'assainissement des sols et des murs afin de préserver l'ouvrage des ravages de l'humidité (purge des murs, pose d'un drain en extérieur afin d'évacuer les ruissellements pluviaux...). D'autres interventions connexes permettront la remise en état de la Sacristie ainsi que certaines parties extérieures.

Interrompus le 16 mars, les travaux réalisés par l'entreprise "Les Compagnons de Saint-Jacques" ont repris le 18 Mai.

Notre église, dont nous pouvons à nouveau entendre avec plaisir et émotion sa cloche "Maria", objet des précédents travaux, est aujourd'hui dépouillée de son pavage intérieur. Après curage sur plus de 60cm de profondeur sur toute la surface au sol, viendra le temps de reposer un nouveau sol en dalle de granit.

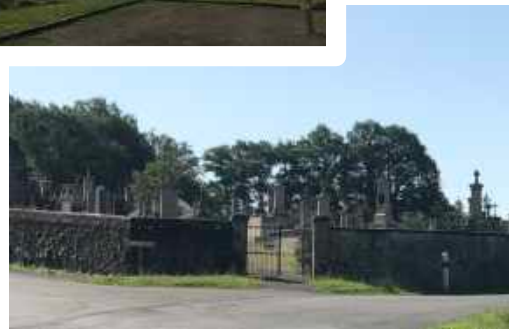
Nous espérons une réouverture de l'Église au dernier trimestre 2020 pour les offices religieux mais aussi pour nos désormais habituelles manifestations, portées par notre Commission culturelle.

Les autres chantiers en cours :

Terrain de foot : la remise en service de la mare recueillant l'eau du terrain de foot, pose d'une VMC dans les vestiaires, pose de lices autour du terrain...

Cimetière : De septembre et ce jusqu'à la Toussaint, des travaux pour accueillir de nouvelles caves et cases urnes, une stèle destinée à recueillir l'identité des défunts et la mise aux normes du Jardin du Souvenir avec la réalisation d'un puits de dispersion vont avoir lieu. A l'avenir, une signalétique sera mise en place dans les allées de circulation.

Merci de votre compréhension par rapport à la gêne occasionnée



Antenne du Mas Martin : retour sur la rencontre avec Orange

Les élus en charge des travaux, accompagné du Maire, ont rencontré la Société Orange afin de faire le point sur l'installation du pylône au Mas Martin.

La société attend que la tranchée de la nouvelle voie (VC212) du Mas Martin soit ouverte afin d'y passer ses réseaux (électricité et fibre). Le démarrage des travaux de la voie est prévu à l'automne, après conclusion de l'enquête publique, ils courront sur un mois et demi. Orange pourra alors finaliser l'installation, en alimentant ses équipements.

Nous espérons alors une **mise en service, dans le meilleur des cas, en fin d'année 2020** et ne manquerons pas de vous en tenir informés.



A noter :

La consultation des organismes concernant le PLU se termine à la fin de l'été. L'enquête publique, pour une durée de deux mois, débutera à l'automne.



Gestion et entretien des abords

Le Maire a pris un arrêté en 2019 rappelant à chaque habitant de désherber le trottoir et le caniveau au regard de son habitation. Malgré tout, une pétition a été déposée à la mairie par des habitants de la commune sur l'entretien de leur rue.

Certains expliquent que l'herbe est plus verte ailleurs, je les prends amicalement au mot en illustrant cet article d'une remarquable photo prise dans une commune de la Haute-Vienne, commune qui n'est pas Veyrac. Oui l'herbe pousse sur tous les trottoirs et pas seulement à Veyrac où les gestes citoyens doivent nous aider à entretenir notre commune, c'est aussi l'un des objectifs de cet arrêté !

Aussi, nous nous permettons de republier ci-dessous l'article paru dans le dernier bulletin municipal de l'année 2019 qui expliquait la situation et l'objet de cet arrêté.



De nombreux habitants de la commune entretiennent le fossé devant leur domicile de manière naturelle et sans utilisation de produits phytosanitaires interdits depuis le 1^{er} janvier 2019 (loi Labbé modifiée par l'article 68 de la Loi Transition Énergétique et loi Pothier qui interdit à partir du 1^{er} janvier aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité ...) accessibles ou ouverts au public.

Article paru dans le bulletin municipal de novembre 2019 (Arrêté municipal sur la gestion des abords) :

« Depuis le début du mandat, la commune s'est engagée dans une démarche de préservation de l'environnement et de la santé des habitants et des agents de la commune avec une mesure forte : l'arrêt du « tout phyto » sur l'ensemble du territoire communal. Cette mesure a été prise bien en amont de la loi de transition énergétique et de la loi « Labbé » qui interdisent l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques à compter du 1^{er} janvier 2017. L'utilisation de ces produits est également interdite depuis le 1^{er} janvier 2019 aux particuliers.

Cette mesure nous a obligés à repenser nos modes de fonctionnement pour la gestion des espaces verts et des herbes qui poussent et fleurissent sur les trottoirs. L'arrêt des produits phytosanitaires n'a pas été sans poser de problèmes dans la gestion de l'entretien courant et s'est traduit par :

- l'augmentation du temps de travail consacré aux traitements des espaces verts,
- l'augmentation du temps de travail consacré aux traitements des voiries et notamment des trottoirs,
- l'augmentation du temps de travail consacré aux traitements des espaces du cimetière

Pour exemple, là où un agent suffisait pour traiter l'ensemble du cimetière en une journée et pour une durée de six mois, il faut dorénavant le travail de 3 agents durant une semaine complète avec une fréquence de passage plus importante. Autre exemple, le traitement des herbes qui poussent sur les trottoirs et dans les caniveaux ce sont 2 agents qui vont travailler 4 jours pour traiter une voie (exemple de l'avenue de la mairie). Là aussi il faudra y revenir régulièrement du printemps à l'automne.

Il s'agit donc d'envisager et de traiter différemment ces espaces. Au cimetière, la commune s'est engagée dans un projet de végétalisation de la partie la plus récente. Ce chantier a été réalisé après la Toussaint afin de ne pas perturber le recueillement.

Concernant les rues de la commune et en particulier devant les habitations, le Maire a pris un arrêté rappelant à chaque habitant de désherber le trottoir et le caniveau au regard de son habitation. Un certain nombre d'entre vous le faisait déjà naturellement.

Ces pratiques citoyennes existent déjà dans de nombreuses communes, notamment Alsaciennes mais c'est également le cas de communes plus proches de nous, comme Royan ou Angoulême.

L'utilisation de tout type de système (balais mécaniques, coupe herbe etc...) autre que les produits phytosanitaires, est autorisée.

Les personnes âgées qui ne peuvent effectuer cette tâche pourront se faire connaître auprès des services de la mairie. Ce sont les agents de la commune qui assureront ce nettoyage.



Manifestations municipales reportées

En raison de la crise qui a touché notre pays, des mesures ont dû être prises afin de protéger les populations et ne pas revivre un nouveau confinement.

C'est la raison pour laquelle toutes les manifestations privées et publiques qui devaient avoir lieu ont été annulées jusqu'au 31 août prochain. Il est en effet de notre responsabilité de prendre ces mesures qui doivent nous permettre de rebondir dès le dernier trimestre 2020 avec l'espoir que cette crise sanitaire soit derrière nous à ce moment-là.

Ces annulations ont concerné les manifestations des associations : le Marché aux fleurs, l'opération Mars bleu qui devait être organisée pour la troisième année, le festival des Veyracomusies, le vide grenier porté par l'association de la Gym, les différentes assemblées générales, les matchs de football et les entraînements de l'US Veyrac, le festival de l'art déco organisé par les Art'isans, le marché festif, les journées citoyennes, les secondes journées du cinéma documentaire, les manifestations organisées par la commission extra-municipale, le festival la Culture au grand jour, etc... mais aussi les nombreuses locations qui auguraient d'une belle année sur le plan financier.

Certaines manifestations seront reprogrammées à compter du mois de septembre et la municipalité a déjà contacté les associations afin de voir lesquelles pourraient avoir lieu. Attachés à chacun de ces rendez-vous qui rythment notre vie quotidienne, nous espérons retrouver au plus tôt cette dynamique, dans les conditions les plus sereines possible.

Consultez l'agenda en dernière page !

Commission culturelle

Après un départ en fanfare, cette commission initialement nommée « Commission extra-municipale » a été mise en sommeil par l'arrivée du coronavirus et son cortège de privations et d'annulations en tous genres.

Cette crise sanitaire a également perturbé les élections municipales et interdit l'ouverture de tous les lieux publics : Mairie, école, salle des fêtes ou bibliothèque.

Le plus fort de la crise passée, la commission va reprendre ses activités.

Avant toute action culturelle, ses membres doivent installer un nouveau bureau. En effet, le résultat des élections a rebattu les cartes et les statuts de cette commission imposent un certain renouvellement. De plus, la commission

souhaite solliciter les habitants de la commune pour augmenter autant que possible ses effectifs.

Si vous êtes intéressé(e) par cette commission, si vous avez des projets culturels pour notre commune, si vous souhaitez vous impliquer dans la gestion de la bibliothèque ou si vous avez simplement envie de donner un coup de main ponctuel pour l'organisation d'une ou plusieurs manifestations, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Ensuite, la priorité sera donnée à la bibliothèque qui devra rouvrir ses portes dès le début du mois de septembre. Un planning a été établi en ce sens. Vous pourrez donc consulter les dates et heures d'ouverture de la bibliothèque sur le site internet de la mairie.

Il est donc temps de penser « animations » et de recenser les projets portés par les uns et les autres. Cette commission a pour souci de proposer une programmation variée sans pour autant se substituer aux

associations qui proposent déjà des actions culturelles sur la commune depuis des années.

Pour plus d'informations concernant la commission culturelle, le plus simple est de prendre contact avec Priscilla BARBE au secrétariat de la mairie.

Votre avis compte !

BIBLIOTHEQUE : afin de toujours vous proposer un service adapté, nous vous remercions de consacrer quelques minutes à remplir ce questionnaire d'ici au 15 septembre prochain : <https://bit.ly/20VJOQt>

(au besoin, un poste informatique est à votre disposition sur les heures d'ouverture de la bibliothèque)



Le Sirque hors les murs !

Chaque année depuis 20 ans, le Sirque organise en août à Nexon le festival « La Route du Sirque ». Malheureusement, face à l'épidémie de Covid-19, la décision fut prise d'annuler l'édition 2020 du festival.

Pour poursuivre ses missions de soutien aux artistes et de présentation de spectacle au public, le Sirque - Pôle National Cirque de Nexon se fait buissonnier et redessine sa programmation pour l'été et l'automne, proposant des rendez-vous publics dans le cadre d'une tournée exceptionnelle à l'échelle du département de la Haute-Vienne.

Ces RDV, intrinsèquement vecteur de commun et de convivialité, se dérouleront dans un esprit de sobriété et d'ouverture, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Ces après-midi/soirées pourront être composées de plusieurs spectacles courts (de 15 à 40 minutes) autour d'artistes accueilli·e·s en création dès cet été à Nexon, proposant des spectacles singuliers et captivants, accessibles à un large public familial.

Dans le cadre de ses missions, le Sirque financera entièrement les coûts artistiques de cette tournée et proposera l'entrée gratuite au public. Veyrac s'est portée volontaire pour accueillir cette tournée et vous proposer de découvrir le travail des artistes.

Notez donc dès à présent la date du 24 octobre, pour une soirée Sirque au Mas Martin !

Entrée libre, dans la limite des places disponibles.



Festival « La Culture au Grand Jour »

L'édition 2020 de La Culture au Grand Jour, qui devait se dérouler du 4 au 19 avril, a également été impactée par la période de confinement.

Tout n'est pas perdu, puisque la manifestation est reportée du 7 au 22 novembre 2020 ! Veyrac, qui apparaissait dans le programme initial avec l'accueil d'une pièce présentée par le Théâtre de la Couvée bénéficie d'une reprogrammation.

Ainsi, la salle Jean Ferrat du Mas-Martin accueillera le vendredi 20 novembre 2020 une pièce proposée par le Théâtre de l'Attraction à Vent, à partir de 20h30.

Un moment d'évasion et de culture bien mérité après des semaines si particulières...

A consommer sans modération !



"Plus haut que les oiseaux"



Association des Parents d'élèves

Une année en demi-teinte

L'année avait bien commencé : un nouveau bureau, une boum d'Halloween réussie et de nouveaux projets communs avec l'école.

Et finalement, ce bilan de fin d'année scolaire se conjugue au conditionnel passé : fin mars, le "troc ta chambre" aurait dû avoir lieu, les enfants auraient pu échanger leurs vêtements trop petits ou les jouets avec lesquels ils ne jouent plus. Le 3 avril, les enfants auraient dû défiler dans le bourg au son de la Batucada, s'en serait suivi un goûter offert par l'APEV et le tirage au sort de la Tombola.

Certains chanceux auraient pu prévoir un week-end en famille au PAL ou à St Emilion ou tout simplement repartir en overboard. Le 17 avril, les familles auraient dû partager un apéro pétanque, sous le soleil.

Finalement, début juin, la crise sanitaire que nous traversons transforme complètement ce bilan. Tous ces événements ont été annulés, et la vie reprend petit à petit son cours. Alors, nous aussi, nous voulons plutôt envisager l'avenir et ne pas trop regarder ce qui n'a pas pu être fait : **le tirage de la tombola aura lieu le 16 octobre 2020 et tous les tickets que vous avez achetés restent valables.**

La fête de l'école reste annulée mais nous avons déjà prévu les dates pour se retrouver avec **la Boum d'halloween le 17 octobre 2020**. Les autres dates sont encore à définir mais vous pouvez les suivre sur notre page facebook "APEV veyrac"

Nous ne pourrons pas aider financièrement l'école autant que les années précédentes, mais nous espérons pouvoir dès septembre partager de bons moments avec vous.

Au plaisir de vous retrouver très prochainement

Apevement,

Le bureau de l'association



ASTER

Début mars, nous avons commencé la plantation d'une haie champêtre et mellifère vers le rucher municipal au Mas Martin. Malheureusement avec la crise du coronavirus, nous n'avons pas eu le temps de finir : nous continuerons à l'automne.

Au chapitre des annulations :

- Le marché de la gratuité qui devait avoir lieu lors du festival des Veyracomusies.
- Notre sortie de Pentecôte dans le Poitou.
- La balade contée.
- Nos randonnées mensuelles depuis mars.

Ce que nous avons en projet et qui va pouvoir se faire si... :

- Quelques randonnées après déconfinement.
- Le marché bio du 4 octobre au Mas Martin : nous espérons qu'il pourra avoir lieu et que les consommateurs seront nombreux à venir s'approvisionner sur les étals. Plus que jamais, nous devons soutenir les producteurs locaux et bio afin de leur permettre de vivre dignement de leur métier et de permettre à chacun de pouvoir se nourrir sainement et durablement.
- Un marché de la gratuité avec après-midi contée.
- Un peu plus loin la pentecôte 2021 en reprenant le programme établi pour 2020 : Chauvigny, Angles sur l'Anglin, réserve naturelle du Pinail.



Nous allons essayer de garder l'élan qui nous réunit dans toutes ces actions.

Nous avons une pensée pour toutes les personnes éprouvées pendant cette période.

GYM VEYRAC

Pour que les confinés déconfinés ne restent pas déconfits....

Nous espérons vous retrouver nombreux en septembre 2020 aux cours de gym pour adultes de l'association Gym Veyrac !

Interrompue prématurément par la crise sanitaire, la saison « live » 2019-2020 pouvait toutefois se continuer à la maison sous forme de mini séances de gym, grâce aux vidéo « Les ateliers de Cathy », que notre animatrice diplômée d'état, Catherine Chabrat, avait mises en ligne sur Youtube et nous l'en remercions.

L'association Gym Veyrac propose deux fois par semaine des séances de gym animées par Cathy, salariée de l'association. Le mercredi de 17h45 à 18h45 c'est la séance « Gym Douce » et le jeudi de 20h30 à 21h30 c'est au tour de la séance « Gym tonique ». Nous avons eu 28 adhérents cette saison et espérons voir grossir nos effectifs à la rentrée prochaine.



La survie de notre association dépend d'une part des adhésions (pour rappel, adhésion annuelle 2019-2020 de 72€ donnant accès aux 2 cours hebdomadaires), mais également des recettes du vide-grenier que nous organisons au début du printemps depuis maintenant 9 ans sur le site du Mas Martin. Or, comme toutes les autres manifestations de ce début d'année, la 9^{ème} édition du vide-grenier de la Gym n'a pu avoir lieu. Nous espérons pouvoir vous proposer une session de rattrapage le dimanche 27 septembre sous réserve d'un accord de la municipalité et bien sûr des conditions sanitaires. Pour information, tous les exposants qui avaient réservé pour le vide-grenier du 29 mars seront contactés par l'association dès que nous aurons confirmation de la date de report éventuel de cette manifestation sur l'année 2020.

Rien de tel qu'un peu de gym pour retrouver la forme et le plaisir de bouger, c'est pourquoi nous vous donnons rendez-vous en septembre. **N'hésitez pas à nous rejoindre.**



VEYRACHORALE



Pour cette seconde édition de la fête de la musique, l'association souhaite remercier Monsieur le maire, Madame Magalie Peyraud pour sa participation, ainsi que Monsieur François Dias, patron du Bar Tabac Restaurant "Le verre à quoi ?", et son fils.

Malgré le temps instable, quelques personnes sont venues écouter le Groupe Nascan, Laure, Hervé Chaduteau & Josy lors de la scène ouverte.

Puis, ce fut le tour de La Veyrachorale avec 5 titres de la variété française.

Pour finir en beauté durant deux bonnes heures, le karaoké. Tous ont participé de bon coeur apportant leur bonne humeur, éclats de rires et leurs voix !

Merci à tous d'être venus, écouter, participer, nous soutenir... encore une fois.

On se dit à l'année prochaine pour, au possible, un programme plus important et un plus large créneau horaire, à suivre !

Le bureau de l'association La VeyraChorale





Les Amis des fleurs

Les Amis des fleurs ont réfléchi aux futures activités pour cette année 2020 suite à l'arrêt des manifestations en raison des événements dus au COVID19.

Les ateliers floraux qui avaient lieu 1 fois par trimestre reprendront dès que la situation le permettra.



Le concours de fleurissement qui devait avoir lieu le 29 juin a été annulé. Par contre, la soirée prévue pour la remise des prix est maintenue avec les adhérents en l'orientant de façon différente.

Les visites de jardins qui étaient envisagées sont pour l'instant compromises et il est difficile de les programmer encore. Il s'agissait d'un jardin à Vicq-sur-Breuilh et un à Pageas.

Un troc de plantes aura lieu le 17 octobre prochain au Mas Martin. Le troc permet un échange de plantes et ne doit en aucun cas permettre à certains de venir essentiellement récupérer des boutures sans contre partie.

Le marché de Noël est maintenu au Mas Martin le 6 décembre.

Merci à toutes les personnes qui œuvrent au sein de l'association même si cette année nous avons été à l'écart suite aux événements.

Club du Mas de l'Amitié

Depuis le 17 mars dernier, le club du Mas de l'Amitié n'a pas pu se réunir compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID19.

Le club pense reprendre ses réunions à partir du vendredi 4 septembre. Cependant, la marche et le repas prévus le 26 septembre, organisés par le club et génération mouvement, sont annulés et reportés au 25 septembre 2021.





2020 SANS LES VEYRACOMUSIES !

Depuis plus de 30 ans dans le paysage culturel, LES VEYRACOMUSIES ouvrent chaque année le bal des festivals !

Pour le week-end de l'ascension, le rendez-vous est donné à VEYRAC, où les festivaliers se retrouvent sur le site du Mas-Martin pour partager 4 jours hors du temps, 4 jours de musique, de partage, de découverte dans une ambiance chaleureuse et festive.

Tous les ans... sauf cette année !

Face à la pandémie et suite aux décisions gouvernementales, les organisateurs du festival ont fait le choix, avec regrets, d'annuler la 34^{ème} édition, qui devait se dérouler du 20 au 23 mai.

Edition qui promettait pourtant d'être belle ! Mêlant des artistes locaux à des artistes nationaux, de la musique au théâtre, de la danse au théâtre de rue, ... Une palette de spectacle vivant concoctée pour un public éclectique, répondant toujours présent à l'appel des Veyracos !

SUZANE, FLAVIA COELHO, DEBOUT SUR LE ZINC, tous étaient prêts afin d'enflammer VEYRAC et de vous faire vivre un week-end sous le signe de la bonne humeur, comme aurait dit LA CHANSON DU DIMANCHE, qui devait également être présente.

Dans la situation actuelle, l'association pense aussi à tous les artistes, techniciens, intermittents et autres manifestations culturelles, devant faire face à ces annulations les plongeant dans une situation critique. C'est aussi pour cette raison que la future programmation sera, autant que possible, composée d'artistes proposés cette année.

LES VEYRACOMUSIES, ce n'est que partie remise ! Déjà, les bénévoles s'affairent à penser à 2021 ! Alors, restons optimistes, gardons la pêche, profitons de cette période pour écouter de la musique, découvrir des artistes, rester connectés à la scène locale et nous nous retrouverons très vite pour de nouvelles aventures !



POUR INFORMATION

Pour les personnes qui le souhaitent, les places achetées seront remboursées.

Billetterie papier :

POINT SHOW et LE VERRE A QUOI : se rendre sur place, avec vos billets.

Billetterie électronique (BOX OFFICE, TICKETMASTER, FRANCEBILLET) :

Remboursement (prix de la place + commission) auprès des points de vente où vous vous êtes procurés les places.

Pour les e-billets :

Voir les conditions sur les sites de TICKETMASTER et FRANCEBILLET.

LES VEYRACOMUSIES
40, rue du Cheval Blanc
87520 VEYRAC
www.veyracomusies.com



US Veyrac

Comme toutes les associations de la commune de Veyrac et de toute la France, l'année 2020 aura un goût d'inachevé et sera synonyme d'une grande frustration pour tous les amoureux du sport, de la culture et de toutes les activités sociales maintenant un lien si important pour les citoyens.

L'Union Sportive de Veyrac est néanmoins soucieuse de reprendre ses activités dans des conditions qui permettront de préserver au mieux la santé des licenciés et de leur famille et espère que l'ensemble des associations se relèveront de cette période difficile pour connaître des jours meilleurs et des années de prospérité.

Il est quand même de mise de réaliser un bilan de l'année sportive 2019 2020 qui aura été placée sous le signe du changement et d'un nouveau départ sportif pour les différentes équipes du Club.

Une nouvelle présidence a pris ses fonctions au mois de juillet 2019. Fabrice ANGLERAUD et Florian MORICHON ont été élus à la présidence de l'association afin de mener à bien ses nombreux projets et différents objectifs.

Parmi eux, maintenir la vie associative très riche de l'association comme c'est le cas depuis plusieurs années et effacer certains échecs sportifs de l'année précédente par des promotions dès la saison suivante pour deux des équipes seniors.

Trois équipes masculines, une équipe féminine et une équipe vétérans sont ainsi réparties pour une nouvelle année footballistique.

Comme à son habitude, l'association a organisé son traditionnel repas annuel le 16 novembre 2019 au Mas Martin. 200 personnes ont ainsi assisté à une soirée gourmande et festive pendant laquelle elles ont pu déguster un bœuf bourguignon préparé par les bénévoles de l'association tout en profitant des animations dansantes de la soirée.

L'association sait également compter sur ses nombreux partenaires qui de par leur soutien associatif, logistique, et surtout financier lui permettent d'exercer dans des conditions optimales sa mission auprès des différents licenciés en leur offrant toutes les conditions matérielles pour pratiquer le football avec passion.



En guise de grande nouveauté pour cette année sportive, une soirée leur a été organisée en leur honneur le 13 décembre 2019 afin de leur remettre en avant-première le tout nouveau calendrier 2020 du club au sein duquel les entreprises dont ils font partie sont mises en avant aux côtés des photos des équipes juniors et seniors. Une cinquantaine de personnes a ainsi assisté à cette soirée d'hospitalité durant laquelle partenaires, sponsors, joueurs, bénévoles, amis du club et dirigeants ont pu échanger un moment convivial autour d'un pot de l'amitié.



Côté sportif, les résultats des différentes équipes seniors de la première partie de saison laissaient entrevoir une issue palpitante et des motifs d'espoir quant à la réalisation des objectifs fixés en début d'année. Le report de plusieurs rencontres à cause des intempéries et l'arrivée de l'épidémie du COVID-19 n'a malheureusement pas permis de vivre cette fin de saison telle que nous l'espérions. Néanmoins, c'est avec une grande satisfaction que le club a pris connaissance de la promotion la saison prochaine de ses équipes seniors masculines évoluant en quatrième et cinquième division suite à l'arrêté des classements effectué par le district de la Haute-Vienne au vu des résultats déjà acquis.



C'est donc avec beaucoup d'ambition que l'Union Sportive de Veyrac se projette d'ores et déjà vers la saison prochaine avec une nouvelle équipe d'encadrement des équipes et de nouveaux joueurs qui nous ont déjà rejoints pour participer à cette belle aventure.

L'association remercie chaleureusement Denis BOUYOU, entraîneur de l'équipe première, pour son engagement fidèle et sans faille envers le club et lui souhaite une grande réussite dans ses nouveaux projets.

Les traditionnels loto et tournoi sixte annuels n'ayant pu se tenir cette année, seront bien évidemment inscrits au programme des manifestations l'année prochaine, espérant que les conditions sanitaires permettront leur organisation.

L'Union Sportive de Veyrac invite chaleureusement chaque amoureux et amoureux du football qui souhaite nous rejoindre, à se manifester auprès des dirigeants du club (coordonnées ci-dessous) pour passer à nos côtés une année sportive riche conviviale et d'amitié.



Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook : [Union Sportive de Veyrac](#)
Fabrice ANGLERAUD - 06.77.19.48.12 - angleraud.fabrice@orange.fr
Florian MORICHON - 06.20.69.00.58 - florianmorichon@gmail.com

L'école de Football de la Glane



Vous propose un moment convivial
pour retrouver vos coéquipiers
ou découvrir notre sport :

Le samedi 12 Septembre 2020

à 10h30

au stade du Mas Martin à Veyrac

Entraînement de toutes les catégories
et restauration sur place



Horaires des entraînements pour la saison 2020 – 2021

Catégorie U6/U7 : Enfants nés en 2014-2015

Samedi matin de 10h30 à 12h00 au stade de St-Gence,
Entraîneur : Aurélien Caille - 06.13.86.76.56

Catégorie U8/U9 : Enfants nés en 2012-2013

Samedi de 10h à 12h et mercredi de 18h à 19h au stade de St-Gence
Entraîneurs : Michaël Bouillet 06.88.83.45.41
Julien Méricot 06.65.14.12.33

Catégorie U10/U11 : Enfants nés en 2010-2011

Mercredi soir de 18h30 à 20h au stade de Veyrac
Entraîneur : Julien Cheyrou - 07.81.54.54.96

Catégorie U12/U13 : Enfants nés en 2008-2009

Mercredi soir de 18h30 à 20h au stade de Veyrac
Entraîneur : Ludovic Boussin - 06.19.92.01.93

Catégorie U14/U15 : Enfants nés en 2006-2007

Mercredi et vendredi soir de 18h00 à 19h30
Entraîneur : Bruno Dupuy - 07.83.86.40.50

Catégorie U16/U17 : Enfants nés en 2004-2005

Lundi 19h30 à 21h et le mercredi de 18h30 à 20h
Entraîneur : Hervé Chabrat - 06.23.88.09.47

N'hésitez pas à contacter nos entraîneurs pour tous renseignements

Les anciens combattants

Commémoration du 8 mai 2020

En raison du confinement et en application des consignes préfectorales, la commémoration de la victoire du 8 mai 1945 a eu lieu en présence du maire, Jean-Yves Rigout, d'un représentant des anciens combattants et d'un porte-drapeau.

A l'occasion du 75ème anniversaire, ces commémorations devaient avoir une résonance particulière afin de célébrer l'héroïsme de nos aînés et honorer leur mémoire, nos aînés qui ont su braver l'occupant et ses collaborateurs pour libérer notre pays et toute une nation. Ne jamais oublier leur combat, ceux qui ont résisté, les internés et déportés, ceux qui ont reconstruit le pays et qui nous ont donné cette sécurité sociale si utile en ce moment. Nous leur devons toute notre gratitude et le plus profond respect.





Guillaume **GUERIN**
Président de Limoges Métropole

Nouveau conseil communautaire

L'installation du nouveau Conseil Communautaire de Limoges Métropole a eu lieu mercredi 8 juillet au Centre Culturel Municipal Jean Moulin à Limoges. 74 élus communautaires se sont réunis pour procéder aux élections du président, des vice-présidents et des secrétaires communautaires.

Les vice-présidents

Bernard Thalamy (Aureil)
Émile-Roger Lombertie (Limoges)
Gilles Bégout (Isle)
Fabien Doucet (Panazol)
Gilles Toulza (Couzeix)
Catherine Mauguien-Sicard (Limoges)
Jean-Luc Bonnet (Le Vigen)
Gaston Chassain (Feytiat)
Émilie Rabeteau (Condat-sur-Vienne)
Jean-Marie Lagedamont (Limoges)
Pascal Robert (Verneuil-sur-Vienne)
Sarah Gentil (Limoges)
Philippe Janicot (Boisseuil)
Sylvie Rozette (Limoges)
Vincent Léonie (Limoges)

Les conseillers communautaires délégués

Claude Compain (Peyrillhac)
Julie Lenfant (Chaptelat)
Marie-Eve Tayot (Limoges)
François Poirson (Rilhac-Rancon)
Jacques Roux (Eyjeaux)
Marc Bienvenu (Limoges)
Samia Riffaud (Limoges)
Alexandre Portheault (Solignac)
Claude Brunaud (Bonnac-la-Côte)
Pascal Theillet (Isle)
Jean-Yves Rigout (Veyrac)
Vincent Jalby (Limoges)
Joël Garestier (Saint-Just-le-Martel)
Rémy Viroulaud (Limoges)
Serge Roux (Saint-Gence)



Jean-Yves **RIGOUT**

Élu conseiller communautaire délégué
avec 42 voix



Depuis le 1^{er} juillet tous les emballages se
trient à Limoges Métropole !

Trier n'a jamais été aussi simple ! Sur le territoire de Limoges Métropole, vous pourrez déposer tous vos emballages, sans exception, dans le bac de tri : emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique. Seul le verre conservera un conteneur spécifique. Plus d'emballages recyclés, c'est moins de déchets incinérés et plus de matière à réutiliser !

Plus d'infos :

www.limoges-metropole.fr

numéro vert gratuit : **0 800 86 11 11**



A vos agendas !

Limoges Métropole présente son projet de **Plan Climat-Air-Énergie Territorial**

Examinez-vous du 10 juillet jusqu'au 28 août 2020

Le projet est consultable :

- sur www.limoges-metropole.fr
- à l'accueil de Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy à Limoges.

VOTRE AVIS COMPTE
POUR LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL



Visiter la Centrale Énergie Déchets

La Communauté urbaine Limoges Métropole s'associe à nouveau cette année à l'opération « visites entreprises été 2020 », organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, en proposant la visite de la Centrale énergie déchets.

La **centrale énergie déchets**, située avenue de Faugeras à Limoges, est l'usine de traitement des ordures ménagères résiduelles de Limoges Métropole. Elle traite environ 95 000 tonnes de déchets ménagers issues des communes de la Haute-Vienne, soit plus de 376 000 habitants.

L'incinération de ces déchets permet une valorisation énergétique, dans le respect des normes environnementales.

- **Les dates proposées en juillet** : Les mardis 21 et 28 juillet à 9h30 (durée 90 min).
- **Les dates proposées en août** : Les mardi 4, 18 et 25 août et le jeudi 13 août à 9h30 (durée 90 min).

Afin de faciliter la venue de personnes à Mobilité réduite, des visites partielles sont également réalisables en 45 min si besoin.

Réservation obligatoire auprès de la Centrale Energie Déchets : 05 55 45 79 30

Animation Trame Nocturne

Limoges Métropole propose aux habitants du territoire de participer à 3 soirées découvertes pour observer chauves-souris et ciel étoilé.

La « Trame Nocturne » a pour objectifs de lutter contre la pollution lumineuse, de préserver la biodiversité, et de favoriser les économies d'énergie liées à l'éclairage public. Ouvertes à toutes et à tous, gratuites et sans inscription, ces « soirées découvertes » auront lieu :

- **vendredi 17 juillet de 20h30 à minuit** à Eyjeaux - au stade communal ;
- **lundi 10 août de 20h30 à minuit** à Veyrac - au Mas Martin ;
- **lundi 24 août de 20h30 à minuit** à Isle - au Plateau des Bayles.

Une 1ère partie de nuit consacrée à la découverte des chauves-souris véritables « demoiselles de la nuit », avec une présentation du GMHL, suivie d'une observation du ciel nocturne avec les animateurs des associations d'astronomies locales.

Afin d'apprécier au mieux cette soirée, l'éclairage sera éteint sur le site du Mas Martin.

TRAME NOCTURNE
de Limoges Métropole

en partenariat avec les associations locales
GMHL, ADRAS et SAPH

**VENEZ DÉCOUVRIR
LES CHAUVES-SOURIS
ET LE CIEL D'ÉTÉ
ÉTOILÉ**

Lundi 10 août 2020
de 20h30 à minuit

Site du Mas Martin
à Veyrac

Merci de **porter un masque**

Pour les renseignements complémentaires, contactez la Direction des Espaces Naturels au 05 55 45 84 22.
*Selon les conditions météo : 20h30 présentation et découverte des chauves-souris - 22h30 observation du ciel étoilé sur l'observatoire.



La tribune des Élus



Le mot de la majorité

Après les élections municipales qui ont vu un second tour avoir lieu 3 mois après le premier et une abstention record ce sont les élections au conseil communautaire qui se sont déroulées le 8 juillet.

La strate communautaire est importante car elle met en œuvre les projets décidés par les communes. La nouvelle conférence des maires, organe décisionnel au sein du conseil, ne sera et ne devra pas être juste consultative. Cette conférence des maires s'inscrit dans la loi engagement et proximité et sur le pacte de gouvernance intercommunal.

Un nouveau président ainsi qu'un bureau ont été élus dans une ambiance particulière où la nouvelle majorité a voulu imposer une vision que beaucoup jugent anti-démocratique, demandant aux élus de ma famille de ne pas présenter de candidat. Cette vision est insultante pour les quatorze maires de gauche et les habitants qu'ils représentent. Malgré tout et parce que c'est l'intérêt général qui prime, nous travaillerons dans une vision intercommunale. C'est notre responsabilité qui est engagée.

Le mot de l'opposition

Tout d'abord, nous tenons à remercier chaleureusement les électeurs qui nous ont fait confiance en votant pour nous. Cette élection municipale s'est déroulée dans un climat très perturbé, sur un fond de crise sanitaire et une communication très contradictoire des autorités, qui en même temps confinaient la population, encourageaient la participation aux élections. Il en a découlé un taux d'abstention record bien compréhensible, qui entache l'objectivité des résultats.

Malgré un retard lié à la période de confinement, le nouveau conseil municipal est aujourd'hui en place. La majorité nous a tendu la main en proposant une bonne collaboration dans l'intérêt de tous nos concitoyens et en proposant de nous écouter. Nous prenons cette proposition au sérieux et apporterons notre concours à la gestion de la commune, dans le respect de nos idées et des engagements que nous avons pris lors de la campagne électorale.

Ainsi par exemple, devant les dépenses imprévues liées à l'épidémie et à ses conséquences, nous avons voté contre l'augmentation de 20 % des indemnités réparties entre le maire, les adjoints et les conseillers. Certes, il s'agit de l'enveloppe maximale autorisée par la loi, mais, dans la mesure où le conseil municipal doit voter les indemnités, il était possible de faire preuve de plus de modération. C'est ce que nous proposons de faire. En ce qui concerne, les services et commerces dans la commune, vous avez pu constater que l'hémorragie se poursuit et que cela risque fort de continuer encore ... Nous aurons l'occasion d'y revenir.

En bref...



Pensez à vos voisins

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivantes :

lundi au vendredi :
8h30 - 12h et 14h - 19h30

samedi :
9h - 12h et 15h - 19h

dimanche et jours fériés :
10h - 12h



Les Tables Gourmandes

Jérôme et Carine vous accueillent à la ferme pour vous faire découvrir leurs tables d'hôtes près d'Oradour-Sur-Glane. Ils vous proposent un repas unique sur réservation dans un esprit convivial.

Chez Grenier 87520 VEYRAC
☎ 05 55 12 78 29



Photos des soignants du service de Neurochirurgie du Chu de Limoges avec les dessins des enfants de l'école de Veyrac.

Félicitations aux enfants pour leur soutien et merci aux personnels soignants pour leur travail.



RENAULT
La vie, avec passion

Lionel MANAT

Agent

Réparation toutes marques

- MECANIQUE
- CARROSSERIE, PEINTURE
- ASSISTANCE REMORQUAGE
- VENTE VEHICULES NEUFS ET OCCASIONS
- DEMARCHE POUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION

55 avenue du 10 juin - 87520 ORADOUR SUR GLANE
☎ 05 55 03 10 37 - Garage.manat87520@orange.fr



Cabinet VINCENT Selarl *Géomètre-Expert*

BET - VRD

15 rue Camille Saint Saëns

87 200 SAINT JUNIEN

Tél : 05 55 02 14 62 – Fax : 09 70 61 31 02

cabinet-vincent@orange.fr

SIRET n°817 544 026 00013 – 7112A



**Vous souhaitez faire apparaître
votre encart publicitaire dans
notre bulletin municipal,
contactez la mairie :**

communication@veyrac.com

05.55.03.50.76



DES RACINES AUX BRANCHES

Depuis 2001 à Couzeix
M. Sébastien Genest

- Élagages et abattages délicats
- Grimpeurs élagueurs diplômés, nacelle
- Évacuation bois et branches (broyage)
- Entretien parcs et jardins
- Tous travaux forestiers
- Génie écologique

Tél. : 05 55 39 43 12

15 rue Charles Lindbergh - Parc d'activités Océalim - 87270 COUZEIX
www.desracinesauxbranches.com

Devis gratuit
"Conseils personnalisés"



Agenda 2020

(selon les évolutions sanitaires)

Lundi 10 août 

Animation Trame Nocturne

Limoges Métropole - Mas-Martin

Vendredi 21 août

Course cycliste Tour Limousin Nouvelle Aquitaine

Tour du Limousin - Bourg de Veyrac

Samedi 12 septembre

Portes Ouvertes

Ecole de Football de la Glane - Mas-Martin

Vendredi 25 septembre

Concours fleurissement - Remise des prix

Les Amis des Fleurs - Mas-Martin

Samedi 26 et dimanche 27 septembre

Festival Art'récup

Les Art'isans - Route de Saint-Quentin

Dimanche 27 septembre

Vide Grenier

Gym Veyrac - Mas-Martin

Dimanche 4 octobre

Marché Bio

ASTER - Mas-Martin

Dimanche 11 octobre

Bal Country

Veyrac City Country - Mas-Martin

Samedi 17 octobre

Troc de plantes

Les Amis des Fleurs - Mas-Martin

Samedi 24 octobre 

Festival La Route du Cirque

Sirque de Nexon - Mas-Martin

Mardi 27 octobre

Repas du Mas de l'Amitié

Le Mas de l'Amitié - Mas-Martin

Vendredi 20 novembre 

La Culture au Grand Jour

Département Haute-Vienne - Mas-Martin

Samedi 21 novembre

Téléthon

AMF Téléthon - Mas Martin

Samedi 28 novembre

Soirée sponsors

US Football Veyrac - Mas-Martin

Dimanche 6 décembre

Marché de Noël

Les Amis des Fleurs - Mas-Martin

Dimanche 13 décembre

Repas des Aînés

Mairie - Mas Martin



Programmé par la Commission Culturelle

 **Ne ratez plus nos informations,
suivez-nous sur facebook : @vivreaveyrac**